

**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du 19 mars 2015**

Présents : G.Moncelon, J.Botheron, X.Reynard, P.Morel, G.Planche, E.Zgainski, M.Bussery, R.Tissot,
G.Nicolas, J.P.Bernard, J.Padet

Secrétaire de séance : J.Botheron

Conseil Municipal du 29 janvier 2015

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des votants : 11 voix Pour**

Vote du compte administratif Assainissement 2014

Section de Fonctionnement

Excédent de clôture 2013 :	5672,21€	
Dépenses :	14763,73€	
Recettes :	20177,44€	
Excédent de clôture 2014 :	11085,92€	- Unanimité des votants : 10voix Pour

Section d'Investissement

Excédent de clôture 2013 :	35739,12€	
Dépenses :	49184,03€	
Recettes :	9357,04€	
Déficit de clôture 2014 :	4087,87€	- Unanimité des votants : 10voix Pour

Approbation du compte de gestion Assainissement 2014

Chiffres en accord avec le compte de gestion du Percepteur - **Unanimité des votants : 11voix Pour**

Affectation de résultats budget Assainissement 2014

Investissement

Déficit de clôture 2014 :	4087,87€
Restes à réaliser dépenses :	Néant
Restes à réaliser recettes :	Néant
Affectation de de résultat :	Néant

Fonctionnement

Excédent de clôture 2014 :	11085,92€	
Reprise au BP 2015 :	11085,92€	Unanimité des votants : 11voix Pour

Vote du compte administratif Communal 2014

Section de Fonctionnement

Excédent de clôture 2013 :	112640,13€	
Dépenses :	319853,97€	
Recettes :	375241,08€	
Excédent de clôture 2014 :	168027,24€	- Unanimité des votants : 10voix Pour

Section d'Investissement

Excédent de clôture 2013 :	17174,09€	
Dépenses :	50753,44€	
Recettes :	43969,81€	
Excédent de clôture 2014 :	10390,46€	Unanimité des votants : 10voix Pour

Approbation du compte de gestion Communal 2014

Chiffres en accord avec le compte de gestion du percepteur - **Unanimité des votants : 11voix Pour**

Affectation de résultats budget Communal 2014

Investissement

Excédent de clôture 2014 :	17174,09€
Restes à réaliser dépenses :	63819,11€
Restes à réaliser recettes :	6000€

Affectation de de résultat : 47428,65€

Fonctionnement

Excédent de clôture 2014 : 168027,24€

Reprise au BP 2015 : 120598,59€

Unanimité des votants : 11voix Pour

Chapelle : conservation des peintures murales

Suite à la visite de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) le 4/02 il a été constaté qu'une représentation du Christ en Croix était menacée de disparition rapide et à un degré moindre mais préoccupant une représentation d'une Vierge à l'Enfant. Ces peintures murales du 14^{ème} siècle qui se trouvent sur le mur du chœur derrière le rétable, sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, doivent être restaurées avant qu'elles ne disparaissent à tout jamais.

Trois restaurateurs agréés par la DRAC ont été contactés pour réaliser des travaux d'urgence destinés au sauvetage de l'existant.

Après examen des dossiers, l'Atelier Noémi qui a proposé une intervention détaillée et complète a retenu l'attention du C.M.

Le devis présenté par l'atelier Noémi s'élève à 6 070 € HT (7 284€ TTC) comprend les travaux et les analyses chimiques en laboratoire. Compte tenu du classement des peintures, la DRAC financera une partie de l'opération.

Plusieurs points sont mis à délibération :

- Σ Le C.M. décide la restauration des peintures murales **Unanimité des votants : 11voix Pour**
- Σ Le C.M. décide de confier l'opération de restauration à l'atelier Noémi **Unanimité des votants : 11voix Pour**
- Σ Le C.M. décide l'inscription de la dépense au budget 2015, et sollicite de l'État (DRAC), afin de soutenir financièrement cette opération, l'obtention d'une subvention « la plus haute possible » . **Unanimité des votants : 11voix Pour**

Subvention OCCE (coopérative scolaire) de l'école de Néronde

Dans le cadre du projet d'école, la coopérative scolaire OCCE permet de mener à bien des projets ne pouvant être financés par mandat administratif comme l'achat de matériel de cuisine, règlement de l'assurance, etc..

La directrice, demande au C.M. l'attribution d'une subvention de 400€ pour 2015 afin de limiter la participation des familles.

Le C.M. à **l'Unanimité des votants : 11voix Pour** accorde pour l'année 2015 une subvention de 400€ à l'OCCE.

Modification des statuts communautaires permettant d'adhérer au SMAELT

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loire Toranche (SMAELT) est chargé de la gestion des milieux aquatiques. Son périmètre s'étend sur les Communautés de Communes de Feurs en Forez, Collines du Matin, Forez en Lyonnais, Chamousset en Lyonnais.

Se pose aujourd'hui la question d'élargir ce périmètre à la Communauté de Communes de Balbigny dans son entier. Cette intégration permettrait d'obtenir des subventions dans le cadre d'études, travaux et animation des politiques de rivières sur les bords de Loire et des cours d'eau traversant nos communes dans le cadre d'opérations coordonnées.

Le C.M. à **l'Unanimité des votants : 11voix Pour** vote pour la modification des statuts de la Communauté de Communes de Balbigny

Convention avec la S.P.A. (Société Protectrice des Animaux)

La convention signée entre la commune et la S.P.A. il y a plus de 10 ans est aujourd'hui caduque. Il est proposé au C.M. de signer une nouvelle convention, dont les points importants à retenir sont les suivants :

La SPA du Roannais accueille uniquement les chiens

La commune de Néronde a en charge la capture et le transport de l'animal jusqu'à la SPA

La SPA du Roannais a en charge l'accueil de l'animal et la recherche des propriétaires.

Le coût de ce service s'élève à 0,20 € par an et par habitant. Ce montant sera révisé à compter du 1^{er} janvier 2016 sur la base de 1 centime€ supplémentaire chaque année.

Le C.M. à l'**Unanimité des votants : 11voix** Pour adopte cette convention

Proposition de vœu pour l'hôpital de Feurs

M. le Maire donne lecture d'un vœu concernant les centres hospitaliers (et en particulier l'hôpital de Feurs) qui sera transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé)

A l'unanimité des votants : 11voix Pour le C.M. valide ce vœu.

Nomination d'un délégué pour commission intercommunale « mutualisation des moyens »

M. le maire donne lecture d'un courrier du président de la Communauté de Communes l'informant de la future mise en place d'une commission Mutualisation afin de favoriser les achats groupés suivant les initiatives communales.

Pour cette nouvelle commission, il est nécessaire de désigner un Délégué représentant la commune de Néronde.

Robert Tissot se porte volontaire pour cette mission.

Informations sur les dossiers en cours

Σ **devenir HLM**

Σ Monsieur le Maire a rencontré le responsable de la Chambre de Commerce de Roanne qui lui a conseillé de publier, dans un premier temps, une annonce de vente dans les journaux professionnels.

Σ **Relais TV/FREE et maisons en ruines (Chollat/Valois)**

- Démarches en cours

Tour de table

G.Nicolas

Suite à l'exposition, l'ADN donnerait des photos de la commune pour renouveler la décoration de la salle d'animation de l'ancienne cure.

J.Padet

Continue sa démarche consistant à renégocier le taux des emprunts communaux

R.Tissot et J.P.Bernard

Délégués de la Commission Environnement de la COBY (Communauté de Communes de Balbigny)

Font le point sur les activités de cette Commission

Proposent l'adhésion de la Commune de Néronde à la démarche « 0 PESTICIDES »

Proposition adoptée par le C.M. 11 voix POUR

A noter, une démarche similaire est déjà en cours dans le cadre du contrat territorial de protection des puits de Balbigny

J.Botheron

Fait part de nombreuses remarques concernant les nuisances occasionnées par l'espace poubelles de La Rivière (au bas de la rue Traîne-Cul). Il est décidé la suppression de ce point noir.

Informe que le nouveau délégataire du Syndicat des Eaux est SUEZ Environnement qui remplace la Lyonnaise des Eaux

Attire l'attention sur les dégradations continues au lavoir de la Grand'eau

M.Bussery

Fait le point sur les travaux de la butte du stade

la clôture est terminée. Remerciements aux nombreux bénévoles

Informe de la tenue d'une réunion de la commission fleurissement le 27/03 à 17h30

A rencontré M. Soria, nouvel habitant de Néronde, qui souhaite faire bénéficier la commune de ses connaissances dans le cadre du Développement Durable.

Donne des informations sur la réforme des rythmes scolaires

généralisation des projets Educatifs de Territoire (PEDT)

Un dossier devant être déposé, un questionnaire sera transmis aux parents et une réunion extraordinaire est proposée le 31 /03 à 17h.

G.Planche

Informe de l'avancement du dossier plaques de rues

Signale la « marche du monorail » qui aura lieu le lundi de Pâques à Panissières. Les bénévoles sont les bienvenus

P.Morel

A réuni la commission bâtiments

attente de devis concernant le remplacement des portes de l'école et celles de la salle Henri IV qui ne sont plus adaptées aux normes d'isolation et d'économies d'énergie.

attente des résultats de l'enquête du SIEL sur les enregistrements de température à l'école.

G.Moncelon

Informe le C.M. de la décision de la secrétaire de mairie de faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année.

Donne des informations concernant l'article du journal paru dans « Le Pays Roannais » titrant « la commune de Néronde inquiétée par la Cour des Comptes »

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de la Cour des Comptes mais de la Chambre Régionale des Comptes.

Il rappelle l'historique :

En 1986, suivant des informations données au Maire, la municipalité confie la gestion de la salle communale Henri IV à un comité, composé de membres élus et non élus qui présente chaque année les bilans financiers au Conseil Municipal.

Ce mode de fonctionnement, jugé non conforme par l'administration, est assimilé à une gestion de fait et ne peut perdurer, car seul le Trésor Public est habilité à gérer l'argent public.

Depuis, le comité de gestion a été dissous et l'excédent du compte a été reversé au Trésor Public pour la commune.

Les responsables (présidents et trésoriers) ont fourni au magistrat enquêteur toutes les pièces justificatives des recettes et dépenses (factures, relevés de compte.....)

Il n'a constaté aucune irrégularité ni malversation.

La Chambre Régionale des Comptes Rhône-Alpes se réunira en audience publique pour statuer sur le jugement de gestion de fait, au titre des exercices de 2003 à 2013 (la période légale d'examen des comptes étant de 10 ans), le mercredi 1^{er} avril 2015 à Lyon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

